

AMOÉBA obtient l'autorisation de mise sur le marché à des fins de R&D pour 10 sites industriels en Espagne

Lyon, le 28 septembre 2016 - AMOÉBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché à des fins de recherche et développement en Espagne pour 10 sites industriels.

L'autorisation a été délivrée par le Ministère de la Santé, des Services Sociaux et de l'Égalité. Particulièrement sensible au développement de technologies écologiques, les autorités espagnoles disposent notamment d'une législation particulièrement stricte contre la légionnelle en Europe.

Cette nouvelle autorisation sur le marché espagnol fait suite aux récentes validations obtenues des autorités réglementaires dans plusieurs pays européens dont la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne pour le démarrage de tests en milieu industriel.

Dans ce contexte, le produit BIOMEBA est reconnu comme une alternative efficace pour le traitement de l'eau contre la légionnelle ce qui pourrait conforter les acteurs espagnols à signer des lettres d'intention de distribution avec AMOÉBA.

*« Ce nouvel agrément nous permettra avec nos futurs partenaires de préparer le marché espagnol. L'Espagne représente un marché important sur la zone européenne et constituera un nouveau réservoir de croissance pour les mois à venir. » souligne **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOÉBA.***



A propos d'AMOÉBA : Basée à Chassieu - France, AMOÉBA développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionnelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel et répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, AMOÉBA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾. AMOÉBA poursuit ses démarches réglementaires en vue de l'obtention d'AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ». AMOÉBA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre 2015. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(2) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013



Contacts :

Amoéba
Lucile GAUTHIER
Chargée de Communication
04 81 13 05 62
lucile.gauthier@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr